

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00533

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010675 du: 01/06/18

Prix Unit.

Montant Net

SARL RG AUTO

5 AVENUE DE L'EUROPE

Qté

ZI DE PILE

13760 SAINT CANNAT

FRANCE

Acheteur :

Référence

Compte client: C12083 payeur: C12083

Affaire n°: L00533

Période du 01/06/18 au 30/06/18

11010101100			Designation			Qie	Net	H.T.	IVA
LOC.CISCAR.	36TACIT	LOCAT	ION CISCAR CLIP TAB	LET PRI\	/ILEGE RS	1.00	201.00	201.00 €	С
	ŀ	N° DE S	SERIE:9053232						
	İ								
CONDITIONS DE REGLEMENT			: Base HT € Code Taux Montant TVA €			то	TAL HT €	201.00	€
09_PRELEVEME Le	MEN I 01/06/	18	201.00 € C220 20% 40.20 €						
	01,00	. •			AL TVA €	40.20			
							AL TTC €	241.20 0.00	
Montant	241.20)€	TVA ACQUITTEE SUR L	ES DEBIT	·s		Acompte	0.00	~
						I			

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RESTE A PAYER €

241.20 €